

Journée Portes Ouvertes 2024

Foire aux questions

- **Quelles sont les particularités de l'école d'architecture de Bordeaux par rapport aux autres ?**

L'ENSAP Bordeaux est une des deux écoles du réseau français qui forme à la fois des architectes et des paysagistes. Cela contribue à la richesse des enseignements. Certains sont croisés et une partie de l'équipe pédagogique enseigne dans les deux formations.

- **Quelle est la procédure d'admission au niveau Bac ?**

La pré-inscription se fait sur le site Parcoursup.

- **Quels sont les critères de sélection sur Parcoursup ?**

La sélection des candidats se fait en deux phases :

1/ L'admissibilité en architecture sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
- les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Voir les matières sélectionnées en 2024 en Annexe 1

- 2- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** du candidat.

L'admissibilité en paysage sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
- les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Un bonus de 1 point sur la note globale sera attribué aux moyennes supérieures à 16/20 en LV1 et LV2 (tronc commun uniquement).

Voir les matières sélectionnées en 2024 en Annexe 2

- 2- Le **projet de formation motivé (5000 caractères maximum)**
- 3- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** (pour les lycéens) ou dans la Fiche de suivi d'orientation (pour les candidats en réorientation)

Cette sélection sur dossier permet de convoquer 540 candidats pour la formation architecture et 175 pour la formation paysage. Les convocations sont envoyées via parcourcup.

L'admission consiste en un entretien de motivation de 20 minutes pour la formation architecture et 15 minutes pour la formation paysage basé sur la curiosité, la motivation et la personnalité, et non pas sur des connaissances dans les disciplines. Le jury est composé de 2 enseignants de l'école.

2/ L'admission

Critères de sélection pour les entretiens

En architecture :

- 1- **La qualité de la présentation orale**
- 2- **La motivation du candidat pour les études d'architecture**
- 3- **L'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle**

En paysage:

- 4- **La qualité d'écoute et d'expression du candidat**
- 5- **La sensibilité et la créativité du candidat**
- 6- **La motivation du candidat pour les études de paysage (connaissance des enjeux du métier, intérêt pour les questions sociales, environnementales techniques et culturelles)**
- 7- **La connaissance de la formation et l'intérêt pour l'école de Bordeaux**

- **Quelles sont les dates clef du calendrier Parcoursup ?**

Ouverture du site d'information sur les formations: 20 décembre 2023

Ouverture de la plateforme Parcoursup: 17 janvier 2024

Date limite d'inscription et de formulation des vœux : 14 mars 2024

Date limite de finalisation du dossier et confirmation des vœux: 3 avril 2024

Examen des candidatures par les écoles: à partir du 9 avril 2024

Envoi des convocations : à partir du 29 avril 2024

Journée d'admission: jeudi 16 mai 2024

Affichage des propositions d'admission: 30 mai 2024 au 12 juillet 2024

Phase complémentaire: 11 juin 2024 au 12 septembre 2024

- **Combien de candidats sont retenus à l'issue de la procédure Parcoursup ?**

En Architecture : 90 candidats admis

En Paysage : 30 candidats admis

- **Peut-on entrer en cours de cycle ?**

Oui mais cela dépend de votre parcours antérieur.

Procédure de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP)

Conditions d'accès :

- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validés au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) dans des domaines d'études en lien avec la formation
- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validés au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) **sans lien avec le métier d'architecte - Les entrées en formation se font exclusivement en 1ère année de Licence.**
- Etudiants dans une ENSA en France ayant interrompu ses études études depuis plus de trois ans et qui souhaite reprendre les études d'architecture à l'ENSAP Bordeaux.
- Etudiants à l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris
- Candidats possédant une ou plusieurs expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activités) acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage en lien avec le métier d'architecte

Procédure:

- Dépôt des candidatures sur le portail Taïga Admission – jusqu'au 14 Janvier 2024
- Phase d'admissibilité: Examen des dossiers par une commission et sélection des candidats reçus en entretien
- Phase d'Admission: Entretiens des candidats admissibles (mars 2024)

Critères de sélection:

Admissibilité	Admission
<ul style="list-style-type: none">- Adéquation du parcours de formation antérieur- Motivation du candidat- Qualité de création du portfolio	<ul style="list-style-type: none">- Qualité de la présentation- Motivation- Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit

Positionnement dans le cursus:

Il n'existe pas de règles générales sur les équivalences de diplômes. La commission décide au cas par cas. En fonction de votre dossier, il existe 3 possibilités:

- La commission accepte votre demande
- La commission formule une nouvelle proposition
- La commission refuse votre demande sans formuler de proposition

Nous vous invitons à consulter les programmes des études par année afin de vous situer au regard de vos acquis.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Licences professionnelles dans les domaines de la construction et du bâtiment
- Ingénierie
- Génie civil
- BTS ERA (études réalisation agencement)
- BTS TEB (techniques études du bâtiment),
- Compagnons dans le bâtiment
- Architecte d'intérieur

- Arts / histoire de l'art
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Géographie
- Développement durable

En Paysage

Admission à Bac+2 - Accès en DEP1 voie externe du concours commun

Conditions d'accès: Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 120 crédits européens

Procédure :

Pré-inscription en ligne **du 8 janvier au 17 mars 2024** sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

Certification dans une langue vivante européenne (B1) et pour les candidats de nationalité étrangère non-francophone attestation au test de connaissance du français (B2)

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite (description d'un site) le **22 mai 2024** et une épreuve d'expression plastique à partir d'un dossier documentaire et une épreuve orale d'admission (entretien avec un jury), les **23 et 24 mai 2024**.

Admission à Bac+3 - Accès en DEP2 – Admission sur titres

Conditions d'accès: Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 180 crédits européens

Procédure :

Pré-inscription en ligne **du 13 décembre au 7 janvier 2024** sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

INSA Val de Loire – ENP Blois : 3 places

ENSAP Lille : 5 places

ENSAP Bordeaux : 0 à 5 places

ENSAP Versailles : 23 places

Un dossier de travaux personnels et de recherche est demandé au candidat : Le dossier de travaux personnels et de recherche est constitué d'un recueil de travaux personnels et de recherche qui doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à suivre la formation de paysagiste DEP dans tous les domaines enseignés.

Consignes pour la constitution du dossier : Le dossier doit présenter de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles démontrant une prise de recul sur un parcours et une pratique de projet.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Horticulture
- BTS aménagement paysager
- Licence biologie / SVT
- Architecte d'intérieur
- Arts
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Architecture
- Géographie
- Développement durable
- Ingénierie

- **Doit-on avoir une culture architecturale et/ou culture paysagère avant de rentrer ?**

Ce qui est attendu, c'est surtout une ouverture sur le monde, de la curiosité. N'apprenez pas par cœur la biographie de tel architecte ou les grandes étapes d'un courant architectural ou d'une pensée paysagiste, ce n'est pas ce qui est attendu de vous. Montrez plutôt en quoi votre expérience et votre motivation font de vous le candidat idéal.

- **Doit-on avoir un bon niveau en dessin pour être admis ?**

Pas nécessairement. Il n'y a pas d'épreuve de dessin dans le processus d'admissions. Vous serez formés au dessin pendant votre cursus. Mais si vous possédez ce talent, faites-en sorte de le valoriser.

- **Ces études demandent-elles un investissement personnel important ?**

Oui, les cinq années d'étude (d'architecture, comme de paysage) requièrent un engagement personnel important. Les enseignements (cours, séminaires, ateliers de projet etc.) demandent un travail personnel chaque semestre. Le temps étudiant (face à face pédagogique + travail personnel) équivaut à environ 800 heures par semestre, et environ 35 heures de cours et TD à l'école par semaine.

- **Quelles sont les matières? Quels sont les contenus? Combien d'heures par semestre? Quels types de travaux?**

- Architecture.

Tous les semestres du cycle licence comprennent 4 unités d'enseignement :

- l'UE Concevoir avec le projet en architecture et l'interaction avec les enseignants du champ VT (villes et territoires / urbanisme) ;
- l'UE Construction avec des cours et des TD / exploration des matériaux, des ambiances, calcul de résistance / poussée... ;
- l'UE Représenter Expérimenter : dessin à vue, dessin codé, informatique, autres médias (vidéo, gravure...);
- l'UE Cultures architecturales : sociologie, histoire de l'art, histoire de l'architecture, langues étrangères (uniquement l'anglais à l'ENSAP Bordeaux).

Le cycle master est constitué de :

- un atelier de projet au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9, avec des cours théoriques spécifiques
- Un séminaire au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9
- Des enseignements de tronc commun (cours de sociologie / histoire de l'architecture / construction / réglementation)
- Un stage de formation pratique
- Des optionnels (TD ou cours à choisir chaque semestre : S7, S8, S9, S10)

- Paysage.

Les domaines d'études sont les suivants :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Démarche artistique
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Compréhension des paysages dans l'espace et le temps
- Politiques, acteurs, économie et cadre d'action
- Langages et représentation (dont anglais)
- Initiation à la recherche

- **Quels bacs ou quels diplômes sont plus favorisés ?**

Aucun baccalauréat n'est favorisé. Un profil littéraire ou artistique sera tout autant à l'aise dans ses études qu'un profil scientifique ou économique.

L'ensapBx valorise également la diversité en ouvrant l'accès à ses formations aux bacs professionnels et technologiques.

- **Comment préparer le concours post bac ?**

Il ne s'agit pas d'un concours, il n'y a réellement qu'une seule épreuve, l'entretien d'admission pour chaque formation. Il se déroule face à deux enseignants de l'ensapBx qui évaluent votre motivation.

Vous pouvez consulter le rapport des jurys sur le site internet de l'école.

- **Est-ce que ce sont des études qui coûtent cher ?**

Les frais de scolarité pour les études d'architecture se montent à environ 400 euros par année en licence et environ 500 euros en cycle master pour les non boursiers.

Les frais de scolarité pour les études de paysage se montent à environ 400 euros concernant les trois 1^{ère} années et 550 les deux dernières pour les non boursiers.

Les frais de matériels (maquettes, travaux dirigés), de déplacements sur les terrains d'études peuvent s'élever jusqu'à 250 euros par an pour les études d'architecture et jusqu'à 400 euros pour les études en paysage.

Investir dans un ordinateur portable est judicieux. Des recommandations sont transmises au moment de l'inscription administrative.

- **Quelles sont les taux d'admissions ?**

- En architecture :

23% d'admissibles (540 sur les 2383 inscriptions Parcoursup)

16% d'admis (90 sur les 540 admissibles)

4 % des inscrits sur Parcoursup.

- En paysage / Parcoursup CPEP1 :

51 % d'admissibles (225 sur les 439 candidats inscrits)

13 % d'admis (30 admis sur les 225 admissibles)

7 % des inscrits sur Parcoursup.

- En paysage / concours national DEP1 :
39 % d'admis (75 admis sur les 192 inscrits)
10 candidats ont été admis à Bordeaux, soit 13 % d'admis à Bordeaux.

- **Quelles sont les passerelles entre la filière d'architecture et celle du paysage ?**

Les deux formations initiales sont accessibles distinctement.

Si un candidat souhaite tenter les 2 sur Parcoursup, il faut absolument qu'il s'inscrive aux 2 formations. **Donc il devra formuler 2 vœux.**

Bien que les deux formations soient dispensées dans un même établissement, elles ne sont pas fongibles. Elles ont chacune leurs singularités. L'inscription dans l'une ne vaut pas inscription dans l'autre.

Une fois engagé dans une formation, il est fortement conseillé de terminer un cycle (licence, CPEP, master) afin de pouvoir solliciter une entrée en cours de cycle dans l'autre formation.

- **Existe-t-il des relations entre l'école de Bordeaux et celles à l'international ? Sous quelle(s) forme(s) sont-elles ?**

L'ensap Bordeaux est liée à 63 établissements à l'étranger

En Europe (programme Erasmus +) : 76 conventions pour la formation Architecture, et 30 pour la formation Paysage.

Hors Europe (conventions bilatérales) : 28 conventions pour l'Architecture et 19 pour le Paysage.

- **Est-ce que tous les étudiants ont la possibilité de partir en Erasmus ?**

Quasiment, le nombre de conventions le permet.

En formation Architecture, les mobilités peuvent se dérouler en 1^{er} ou 2^{ème} cycle (sauf en 1^{ère} année d'études).

En formation Paysage, en année de DEP1 sur le semestre 5 et den DEP 3 sur le semestre 9 (les demande en S9 ne sont pas prioritaires)

Les candidatures sont examinées par une commission constituée d'enseignants (Mission déléguée aux affaires internationales).

La sélection se fait sur les critères suivants :

- niveau de langue requis par l'université d'accueil ;
- entretiens avec l'enseignant référent;
- lettre de motivation.

- **Pour combien de temps peuvent-ils partir ?**

Architecture : six mois.

Paysage : six mois.

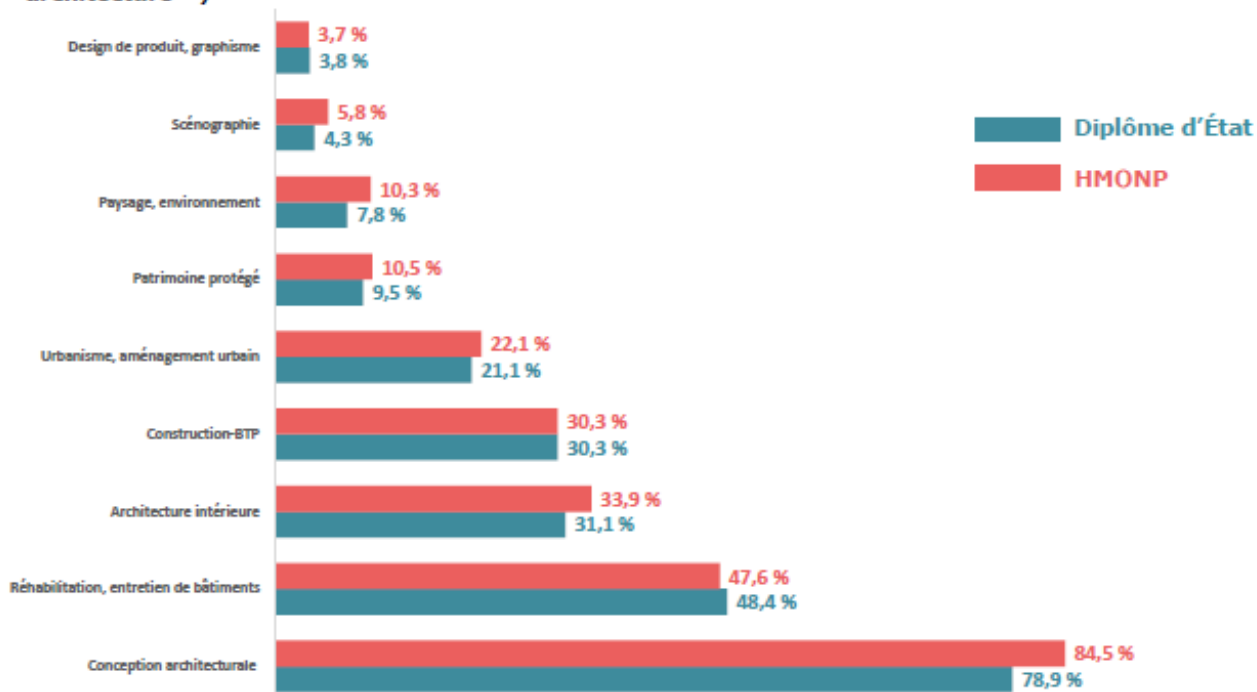
- **Quels sont les débouchés ?**

La formation d'architecte prépare principalement à la maîtrise d'œuvre dans un exercice salarié ou libéral. Près de 8 diplômés sur 10 exercent leur activité en agence d'architecture.

Les jeunes diplômés ADE évoquent principalement les deux domaines suivants : la conception architecturale (80 %), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (47 %).

Toutefois, les métiers de l'architecture qui s'offrent aux diplômés sont nombreux : architectes conseils, en collectivités ou au service de l'Etat, assistance à la maîtrise d'ouvrage, scénographie, journalisme, enseignements.

GRAPHIQUE 40 : Domaines d'exercice professionnel (en pourcentage des répondants insérés dans le domaine « architecture »)



Base : 370 diplômés d'un DEA et 380 diplômés de l'HMONP déclarant exercer une activité s'inscrivant dans le champ de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage.

Note de lecture : 84,5 % des diplômés de l'HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer une activité dans le domaine de la conception architecturale (3 ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** DEPS, ministère de la Culture – DESC 2021

Le paysagiste intervient dans divers contextes d'exercices : études, conseils, conception et maîtrise d'œuvre, enseignement, recherche, maîtrise d'ouvrage. Il exerce en libéral, comme salarié de bureau d'études, dans la fonction publique, voire dans des associations et ONG.

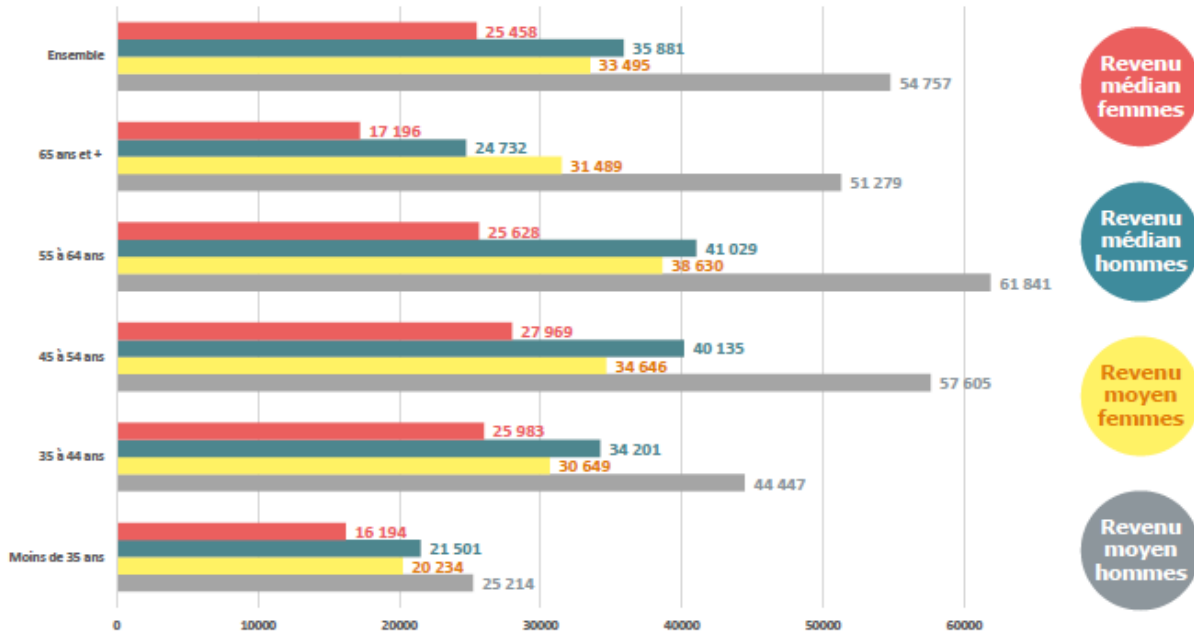
45 % des paysagistes concepteurs travaillant en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement... sont salariés ; 39 % dirigeants et 16 % autoentrepreneurs.

La profession d'architecte en chiffres

Enquête archigraphie (2022)

- Revenus :

GRAPHIQUE 22 : Revenu médian et revenu moyen (en euros) par tranche d'âge des architectes libéraux en 2020 pour les hommes et les femmes



Note de lecture : en 2020, le revenu moyen des femmes architectes âgées de moins de 35 ans était de 20 234 €.

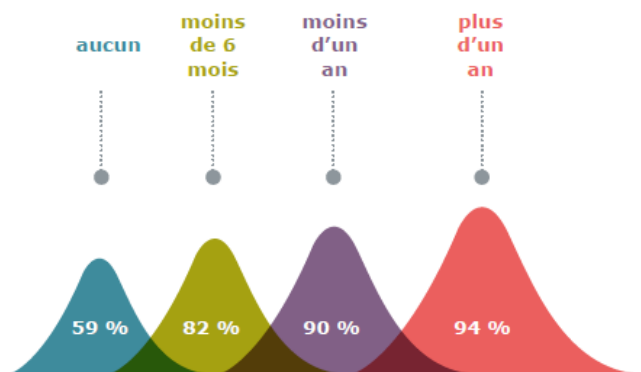
Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux et associés non salariés (champ hors salariés)

- Délai d'accès au 1^{er} emploi :

59% sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme.

82% accèdent à leur 1^{er} emploi dans un délai de 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

GRAPHIQUE 36 : Délai d'accès au 1^{er} emploi (en pourcentage de l'ensemble des répondants)



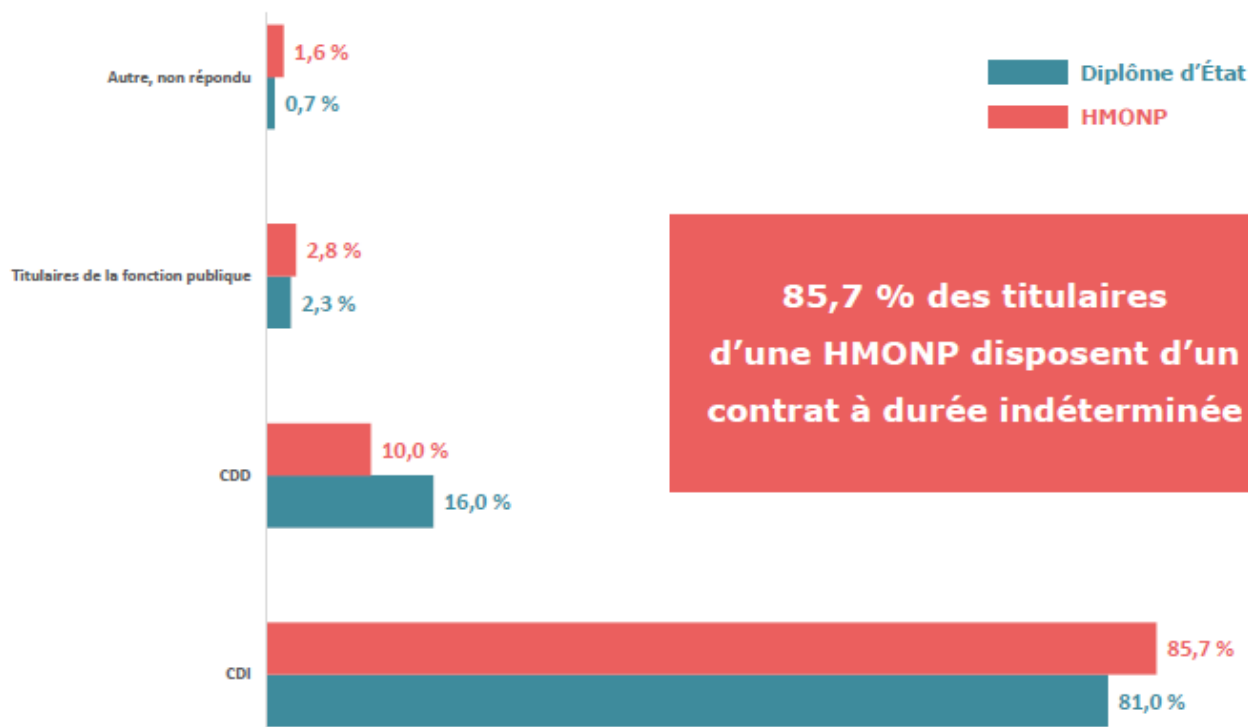
Base : 840 diplômés ayant répondu intégralement à l'enquête et n'ayant pas obtenu postérieurement un autre diplôme ou poursuivi une autre formation.

Note de lecture : 90 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins d'un an.

Source : DEPS, ministère de la Culture – DESC 2021.

Taux d'insertion selon le type de contrats

GRAPHIQUE 43 : Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat



Base : 300 diplômés d'un DEA et 251 diplômés de l'HMONP salariés comme activité principale et déclarant exercer une activité s'inscrivant dans le champ de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage.

Note de lecture : 85,7 % des titulaires d'une HMONP répondants qui exercent une activité en salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (3 ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : DEPS, ministère de la Culture – DESC 2021

Féminisation de la profession

La féminisation a doublé en 20 ans. Près de la moitié des moins de 35 ans sont des femmes.

GRAPHIQUE 4 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre



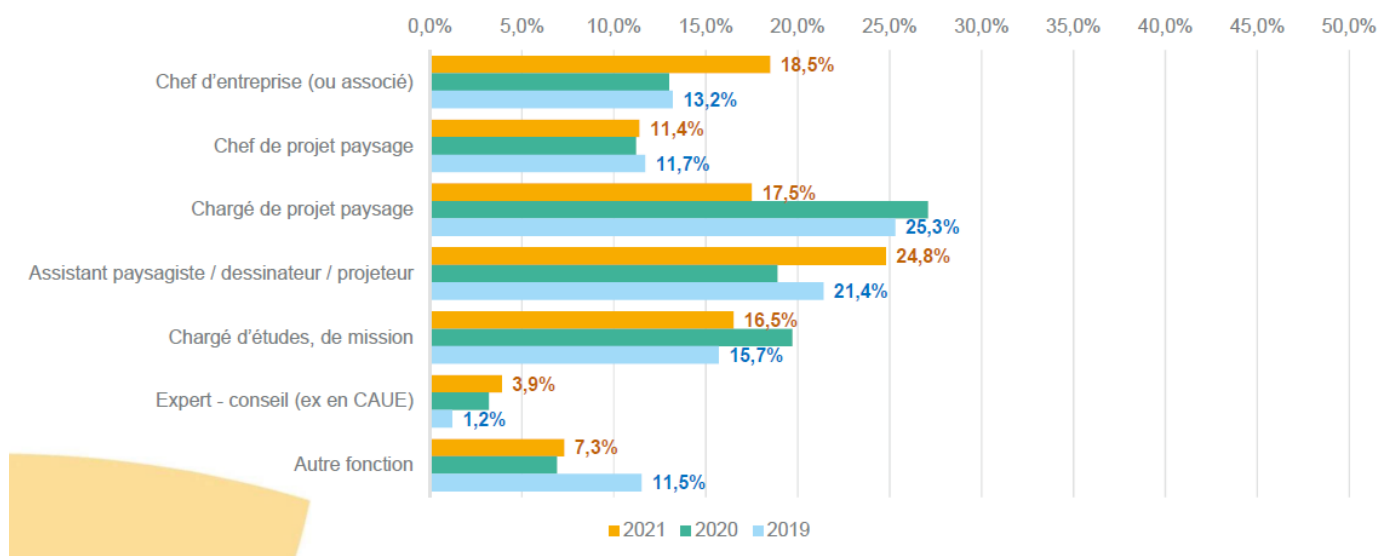
Note de lecture : en 2021, il y avait 32,3 % de femmes inscrites à l'Ordre et 49,7 % de femmes parmi les architectes de moins de 35 ans. **Source :** CNOA

La profession de paysagiste en chiffres

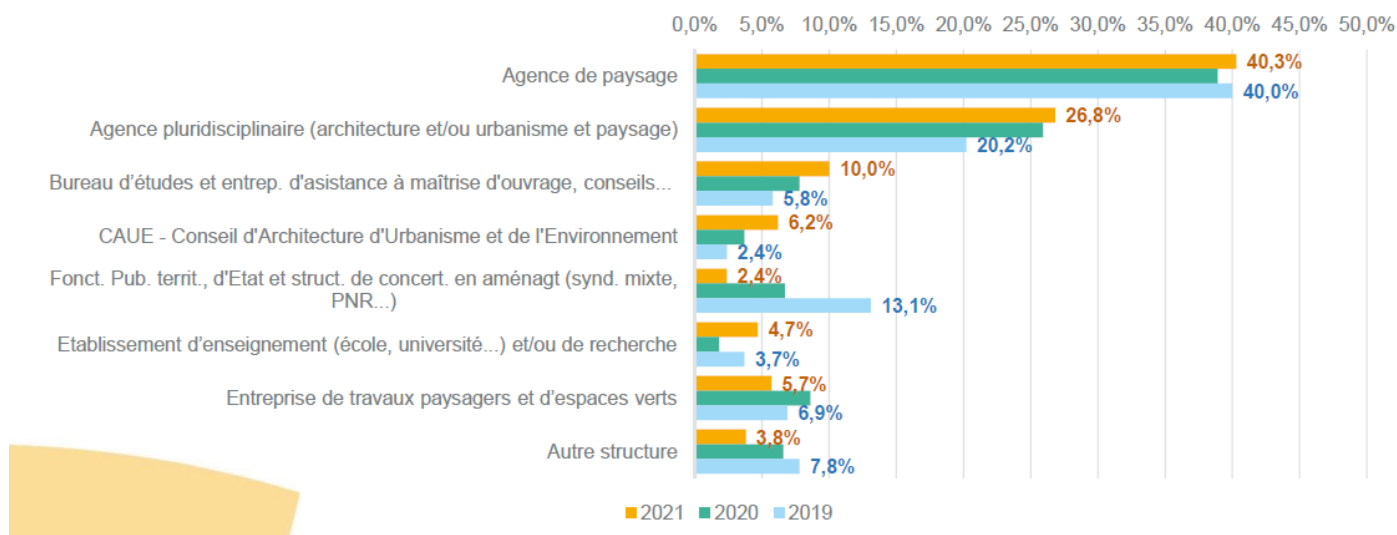
Les débouchés, deux ans après le diplôme (enquête 2022) : Enquête mutualisée des 4 écoles de délivrant le diplôme DEP.

- 81 % des diplômés sont en activité
- Près de 60 % des emplois salariés ont des CDI
- La rémunération annuelle brute est de 27 500 euros en moyenne

Les emplois occupés



Les structures/les entreprises



Lieux d'exercice de la profession

- 75% exercent en Province
- 20% exercent en Île-de-France
- 5% exercent à l'étranger

Féminisation de la profession

Sur la base des répondants :

En moyenne 63% des femmes occupent des emplois de chef de projet paysage et/ou chargé de projet paysage.

61% des femmes occupent un emploi de chargé d'étude, de mission, d'opérations de conseil.

52% des femmes occupent un emploi d'assistant paysagiste.

Qu'est-ce qu'un Paysagiste-concepteur

Le métier de Paysagiste-concepteur se définit par une large pratique allant de la conception de parcs et jardins à l'aménagement des espaces publics jusqu'au grand territoire, que ce soit en milieu urbain, péri-urbain et rural. Créatif et sensible aux problématiques environnementales, il exerce un art de la transformation par le projet de paysage depuis sa planification, en mission d'étude ou de conseil, jusqu'à sa mise en œuvre.

La question du paysage est aujourd'hui fortement liée à celles du développement durable, des transitions et de la prise en compte des usages dans la perspective d'améliorer le bien-être des populations.

Dans ce contexte, le Paysagiste- concepteur structure et organise l'espace par une réflexion globale et continue, à la croisée des disciplines.

Il est de plus en plus amené à jouer un rôle de médiation pour favoriser la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs du territoire.

Avec une ambition partagée, celle de concilier qualité de vie et réponses concrètes et durables aux besoins ou fonctionnalités des lieux.

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes 	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques 	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	<p>Toutes les spécialités de ces deux séries sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STD2A (design et métiers d'art ; outils et langages numériques, physique-chimie) - STI2D (innovations technologiques, ingénierie et développement durable, physique-chimie) <p>Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).</p>	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE PROFESSIONNELLE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes 	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	Trois spécialités sont retenues : <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication 	COEFFICIENT 2
	Les autres spécialités	COEFFICIENT 1

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Enseignements civique et moral 	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 2
<p>Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.</p>		

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Mathématiques - Enseignement civique et moral 	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

VOIE PROFESSIONNELLE		
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV-LV2) - Enseignement civique et moral - Arts appliqués et cultures artistiques 	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	<p>Toutes les spécialités sont retenues.</p> <p>Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – Jardin – Paysage - Foret 	COEFFICIENT 2
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		